

École obligatoire

L'école obligatoire offre aux enfants une formation de base qui leur permet de poursuivre des études. Les écoles publiques sont gratuites.

Inscrire un enfant

Les communes sont chargées du fonctionnement des écoles publiques. Pour inscrire un enfant à l'école, on s'adresse, soit à la commune de domicile, soit directement à la direction de l'établissement scolaire.

Degrés d'enseignement

L'école obligatoire est constituée de trois niveaux consécutifs:

- L'école enfantine (Kindergarten) dure 2 ans
- L'école primaire (Primarschule) dure 6 ans. Les enfants avec des besoins ou capacités particuliers sont encouragés ou soutenus.
- L'école secondaire (Sekundarstufe I) dure 3 ans. Il y a trois différents types de scolarité (A-Zug, E-Zug, P-Zug), avec des exigences différentes.
- Les enfants non-germanophones bénéficient, à tous les niveaux, d'un soutien particulier.

Enseignement de la langue et de la culture d'origine (HSK) (DE)

En plus de l'enseignement obligatoire, les enfants peuvent suivre l'enseignement de la langue et de la culture d'origine (Heimatliche Sprache und Kultur, HSK). Les enfants et les jeunes apprennent à mieux comprendre, parler, lire et écrire la langue. Ils se penchent par exemple sur l'histoire, la géographie, les fêtes et les coutumes. La participation à ces cours est facultative et généralement payante, mais elle est recommandée.

Écoles publiques / privées

Les écoles publiques sont gratuites. Les garçons et les filles y suivent l'enseignement en commun. L'enseignement est confessionnellement neutre. La plupart des enfants et des jeunes suivent leur scolarité obligatoire dans une école publique (95%). Il existe également des écoles privées. Si les parents souhaitent inscrire leurs enfants dans une école privée, ils doivent dans la règle subvenir eux-mêmes aux frais.

Droits et devoirs des parents

L'école est tenue d'informer les parents sur le déroulement de la journée et les performances scolaires de leurs enfants. Pour cela, on prévoit des entretiens (entre enseignants et parents), des réunions de parents (informations de l'école aux parents) et des sessions d'informations. Ces entretiens sont en principe obligatoires pour les parents. Les parents ont la responsabilité de s'assurer que leurs enfants se rendent à l'école régulièrement. Si l'enfant ne peut pas participer aux leçons (p.ex maladie), les parents doivent en informer l'école. Ils s'assurent également que leurs enfants effectuent les devoirs scolaires. Les parents peuvent soutenir leurs enfants en montrant un intérêt régulier pour le travail scolaire et les devoirs. Pour les personnes qui ne sont pas encore familiarisées avec le système éducatif suisse, il existe des sessions d'informations spéciales, souvent tenues également dans d'autres langues que l'allemand.

Questions / Soutien

Pour toutes questions concernant l'école, les parents devraient en premier lieu toujours s'adresser à l'enseignant. Celui-ci peut également fournir son aide lorsque les parents ont besoin de soutien. L'enseignant s'adresse aussi d'abord aux parents, lorsqu'il a le sentiment que l'enfant a besoin de quelque chose ou s'il a des questions. Il est généralement important que les parents recherchent le contact avec les enseignants et qu'ils travaillent en étroite collaboration avec eux. En cas de difficultés psychiques ou sociales, le Service de psychologie scolaire (Schulpsychologischer Dienst) propose de l'aide gratuitement aux enfants et à leurs parents.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.hallo-baselland.ch/fr/ecole-et-formation/ecole-obligatoire